

SERVICES PUBLICS+

LA TRANSPARENCE SUR LES RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS : L'INSCRIPTION AU REGISTRE DES TRANSPORTS ROUTIERS

Mise à jour : décembre 2023 - DREAL Pays de la Loire



**Durée moyenne* de traitement
d'une demande à partir de son
dépôt**

60 jours

Au niveau national : 63 jours**



**Part des demandes avec une
1^{ère} réponse dans les 30 jours**

96 %

Au niveau national : 86 %**



**Durée moyenne d'instruction
d'une demande à partir du
dossier complet**

8 jours

Au niveau national : 16 jours**

** La durée moyenne entre le dépôt et la décision inclut les temps d'échanges incompressibles avec l'utilisateur et les administrations partenaires.*

*** France entière, hors Île-de-France (mise à jour : 2022). Avertissements : Ces résultats sont impactés par la crise sanitaire.*

Dans le cadre du programme Action Publique 2022 visant à transformer en profondeur l'action publique de l'État, le gouvernement s'est fixé, parmi plusieurs objectifs prioritaires, celui d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur. En ce sens, le pôle ministériel MTE-MCTRCT-Mer publie des indicateurs depuis 2019.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur resultats-services-publics.fr

Sources et méthode

Ces indicateurs portent sur les demandes dématérialisées d'autorisation d'exercer la profession de transporteur routier, effectuées en ligne sur le portail https://demarches.developpement-durable.gouv.fr/loc_fr/demarche/requestcategory/transport/. Les demandes prises en compte à la date de calcul des indicateurs sont celles réceptionnées par les services instructeurs [via le portail](#) sur les 12 derniers mois. Pour rappel, les services instructeurs disposent d'un délai réglementaire de 3 mois, éventuellement prorogeable d'1 mois, pour se prononcer.